



Commerce spécialisé par alternance

Bac Pro Technicien Conseil Vente en Animalerie

Objectifs

- Assurer la responsabilité des animaux dont il connaît les exigences.
- Participer aux objectifs commerciaux et en assurer la réalisation.
- Gérer techniquement le rayon.
- Préparer, effectuer et contrôler la vente d'animaux, d'accessoires et produits.
- Connaître la réglementation en vigueur.

Activités

Un vendeur en animalerie a 3 grandes occupations :

- L'entretien des locaux, des cages, des animaux.
- La vente : de produits, d'articles liés aux animaux et d'animaux vivants.
- La gestion du rayon animalerie.

Employeurs

- Animaleries et / ou Jardineries.
- Circuits Spécialisés en Animalerie.

Public

- Jeunes de 16 à 25 ans d'un niveau 3^{ème}.

Contenu de formation

- Français, Anglais ; Mathématiques ; Informatique ; Histoire, Géographie, Économie ; Éducation socioculturelle ; Éducation physique et sportive ; Biologie, Physique, Chimie ; Techniques de vente Mercatique ; Gestion, Comptabilité ; Juridique ; Techniques animalières.

Validation

- Diplôme **BAC PRO de Technicien Conseil Vente en Animalerie**.
- Préparation au **Certificat de Capacité** à la commercialisation d'animaux d'espèces non domestiques.

Poursuite d'études

- BTS commerciaux.
- Spécialisation (aide-vétérinaire, soigneur animalier...).

Débouchés

- Vendeur conseil en animalerie.
- Chef de rayon.
- Responsable technique d'une équipe de vendeurs.
- Commercial pour la vente d'animaux ou de produits relatifs à l'animalerie.

Rémunération

Le bénéficiaire perçoit pendant la période une rémunération qui dépend de son statut, de son âge et de son niveau de formation.



Bac Pro Technicien Conseil Vente de Produits de Jardin



Objectifs

- Assurer la responsabilité des végétaux dont il connaît les exigences.
- Participer aux objectifs commerciaux et en assurer la réalisation.
- Gérer techniquement le rayon.
- Préparer, effectuer et contrôler la vente de végétaux, de produits horticoles et de jardinage.
- Connaître la réglementation en vigueur.

Activités

Un vendeur en jardinerie a 2 grandes occupations :

- La réception et l'entretien des produits horticoles et de jardinage de leur arrivée au magasin jusqu'à la vente.
- La vente et le conseil : de produits, d'articles liés aux produits horticoles et de jardinage.
- La gestion du rayon jardinerie.

Employeurs

- Entreprise ou établissements spécialisés dans la distribution ou possédant un rayon de produits horticoles et de jardinage.

Public

- Jeunes de 16 à 25 ans d'un niveau 3^{ème}.



Contenu de formation

- Français, Anglais ; Mathématiques ; Informatique ; Histoire, Géographie, Économie ; Éducation socioculturelles ; Éducation physique et sportive ; Biologie, Physique, Chimie ; L'entreprise commerciale et son environnement ; Techniques de vente Mercatique ; Gestion commerciale ; Les produits horticoles vivants ; Les produits de jardinage.

Validation

- BAC PRO Technicien Conseil Vente de Produits de Jardin (contrôle continu + épreuves Terminales).

Poursuite d'études

- BTS commerciaux.

Débouchés

- Vendeur conseil en jardinerie.
- Chef de rayon.
- Responsable technique d'une équipe de vendeurs.
- Commercial pour la vente de végétaux ou de produits relatifs à la jardinerie.



Rémunération

Le bénéficiaire perçoit pendant la période une rémunération qui dépend de son statut, de son âge et de son niveau de formation.

Modalités d'inscription

- Accessible aux jeunes et adultes
 - Contrat d'Apprentissage (16-25 ans) ou contrat de professionnalisation d'une durée de deux ou trois ans.
- Formation rémunérée selon le statut, l'âge et le niveau de formation.
- Formation proposée aux demandeurs d'emploi.
 - Salariés d'entreprise ou agents de collectivité (congés individuels de formation, VAE et formation complémentaire).